



COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE – HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPALN°2023-29-07-10

SÉANCE DU 07 AOUT 2023

L'an deux mille vingt-trois et le sept août à seize heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du Conseil en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Maire de la Commune.

Date de convocation : 02 août 2023
 Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 16
 Nombre de voix : 18

- Étaient présents :

Jean-Luc DARMANIN, **Maire** ;
 Monique GIBERT, Christian CLAPAREDE, Fabienne GALVEZ, Jean FABRE, **Adjoints** ;
 Sylvette PIERRON, André SCHMIDT, Christiane CAMBEFORT, Monique BEC, Pascal SOUYRIS, Agnès CONSTANT, Thierry LUCAT, Elodie PAULS, Pierre ROSSIGNOL., Pierre BOLLIET, Anne THEVENOT, **Conseillers** ;
 Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Étaient absents excusés : , Bernard GOMBERT, LAMOUREUX Martine ; Sébastien SOULIER

- Étaient absents : Néant ;

- Procurations : Bernard GOMBERT à Fabienne GALVEZ,
 Martine LAMOUREUX à Pierre BOLLIET,

- Secrétaire de séance : Monique BEC.

La séance est ouverte à 16H00.

Délibération n°2023-29 -07-10 /Attribution d'une subvention à l'association LosCagarolaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande de subvention pour l'année 2023 transmise par l'association sollicitant une subvention de 1500 €;

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de soutenir l'association Los Cagarolaires qui promeut les traditions et la culture locale, et fait revivre l'animal totémique « Lo Cagarol » de Saint Pargoire,

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'association Los Cagarolaires

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ACCORDE une subvention de 1000 € à l'association Los Cagarolaires

DIT que les crédits sont disponibles au chapitre 65 du budget principal

Certifié exécutoire par le Maire par :	
Transmission en Préfecture le	
Affichage le	

Le Maire,
 Jean-Luc DARMANIN